



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 28 Juin 2017

**LES NOCTURNES LITTERAIRES : CONVENTION**

**Etaient présents :** Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valérie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Noëwenn DELAEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOC'H à Michel LE MESTRALLAN.

**Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES**

Présents : 29  
Pouvoirs : 4

**LES NOCTURNES LITTERAIRES : CONVENTION**

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

Le Conseil départemental produira à nouveau les évènements autour du livre en Morbihan en Juillet 2017, organisé par l'association les « Nocturnes Littéraires ».

L'édition de 2016 a été meilleure que celle de 2015. Avec une météo plus favorable, la fréquentation a été supérieure et l'ambiance toujours aussi bonne. Les ploemeurois ont pu aller à la rencontre des auteurs qui ont pris le temps de dédicacer leurs ouvrages et d'échanger avec les visiteurs. Il est proposé à la Ville de Ploemeur de reconduire cet évènement pour l'été 2017, le 28 juillet, à Lomener. Les conditions d'accueil seront les mêmes que celles de l'année dernière. Comme en 2016, les Editions Gallimard seront avec le label Folio à nouveau partenaires de l'opération « Nocturnes Littéraires » 2016 et diverses animations se dérouleront dans ce cadre : distribution de livres, t-shirts, bracelets, marque pages et intervention du vélo ambulant Folio.

L'opération est livrée « clés en mains » et l'organisation se charge de la presse, de la communication et de la promotion, de l'installation et de la remise en état des matériels ainsi que bien sûr de la constitution des plateaux d'auteurs les plus prestigieux et éclectiques possibles.

La ville s'engage à verser à l'association 1 500 €, (3 000 € les éditions précédentes).

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Économie, emploi, relations internationales » du mercredi 14 juin 2017 et de la Commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

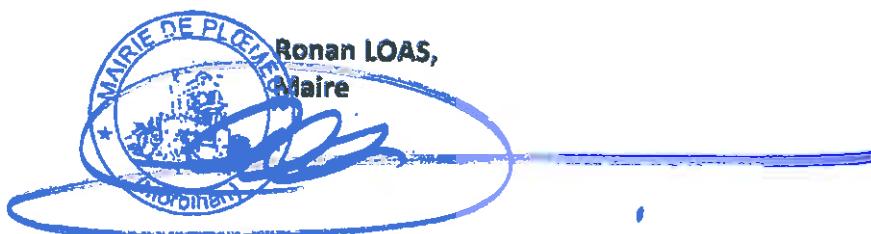
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention jointe entre l'association « Nocturnes littéraires » et la mairie de Ploemeur
- VALIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association

**Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Daniel Le Lorrec – Sylvain Britel – Irène Bellec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch) – 4 ABSTENTIONS (Loïc Tonnerre – Dominique Sauray – Michel Roualo – Dominique Daugès).**

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.





## « NOCTURNES LITTÉRAIRES » - P L O E M E U R - 2 0 1 7

Entre l'Association « Nocturnes Littéraires », représentée par Pierre DEFENDINI, mandaté à cet effet, ci-après dénommée l'Association, d'une part, et la Ville de Ploemeur il a été décidé que Ploemeur accueillera les « Nocturnes Littéraires » le 28 Juillet 2017 sur un espace pré-défini et réservé dit Tomenec.

Afin d'assurer la pleine réussite de cette manifestation, les modalités suivantes ont été convenues :

### 1 Engagements de l'Association « Nocturnes Littéraires » :

- 1-1 L'Association s'engage à présenter à Ploemeur, le 28 Juillet 2017 un plateau de 45 à 50 auteurs du panorama littéraire français actuel, nationaux et régionaux, ainsi que des auteurs d'ouvrages jeunesse et B. D., qui rencontreront le public au cours de séances de signatures de leurs ouvrages.
- 1-2 L'Association fera son affaire de la prise en charge des frais de transport, transferts, hébergements et restauration des auteurs et personnes chargées de l'organisation de la manifestation. L'Association atteste par la présente être assurée en R.C. organisation d'événement.
- 1-3 L'Association fera son affaire de la fourniture, avec l'aide de libraires professionnels, des ouvrages des auteurs présents qui seront à la disposition, à la vente, du public.
- 1-4 L'Association se chargera de l'ensemble de la régie des moyens de promotion de cette opération et proposera diverses interventions de Presse régionale, nationale et audio-visuelle. Elle mettra à disposition de la commune l'ensemble des moyens de communication relatifs à la manifestation (v. annexant 1) et se chargera de demander des autorisations d'affichage auprès des communes voisines.
- 1-5 L'Association prendra contact avec les services techniques et les services de Police administrative de la commune afin de régler le partage des compétences et des fournitures relatives à la manifestation : lieux d'installation, matériel, son, lumière, éclairages divers, mesures de sécurité. L'Association se met à disposition de la commune pour ce rendez-vous technique et proposera un cahier des charges-liste de procédures (annexant 1), qui sera validé par les deux parties.

### 2 Engagements de PLOEMEUR :

Envoyé en préfecture le 11/07/2017  
Reçu en préfecture le 11/07/2017  
Affiché le 11 JUIL. 2017  
ID : 056-215601628-20170628-DB20170632-DE

- 2-1 Ploemeur s'engage à recréer l'organisation proposée par les « Nocturnes Littéraires », le 28 Juillet 2017, à réservrer les espaces nécessaires et suffisants au déploiement de cette manifestation. Ceux-ci auront été préalablement définis au cours d'une réunion technique. En cas

*[Signature]*

- d'intempéries très fortes, la commune proposera un lieu de repli susceptible d'accueillir les auteurs, du public et l'organisation de la manifestation. L'organisation est apte et équipée pour faire face à des intempéries d'importance moyenne.
- 2-2 La commune s'engage à mettre, en temps voulu, à la disposition de la manifestation le matériel en sa possession nécessaire à la bonne organisation, tel que défini dans l'avenant 1, joint à la présente convention.
- 2-3 Dans la mesure du possible et des moyens, Ploemeur s'engage à diffuser l'information relative à cette manifestation (fête d'information de la Ville, programme des festivités estivales, panneaux lumineux, site internet, ...). La commune s'engage à accepter que d'évenuels panneaux promotionnels de cette opération soient momentanément apposés sur le territoire communal, sur le site de l'événement.
- 2-4 La Ville de Ploemeur s'engage à verser à l'Association « Nocturnes Littéraires », la somme de 1 500 euros (mille cinq cent) pour cette manifestation. Cette somme sera engagée après l'événement sur présentation d'une facture détaillée.

### 3 Dispositions générales :

- 3-1 L'Association « Nocturnes Littéraires » proposera des listes définitives d'auteurs à partir du 15 Juin 2017, par mail à destination de l'organisation, services de communication, presse locale.
- Elle ne saurait être tenue responsable de la défaillance éventuelle de certains d'entre'eux.
- 3-2 L'Association s'engage à mettre tous ses moyens à la réussite de cette manifestation. Elle ne saurait, en revanche, être tenue responsable à propos d'événements qui ne lui seraient pas directement imputables.
- 3-3 Les modalités d'organisation et de fournitures à partager entre la commune et l'Association, lieux, fournitures diverses, sécurité, font l'objet de l'avenant 1, joint à la présente, qui doit être également signé.
- 3-4 L'Association est également à disposition des diverses personnes pouvant être directement intéressées par la tenue des « Nocturnes Littéraires » (services municipaux, culture, communication, syndicat initiatrice, bibliothécaires, médiathécaires, ...) afin que l'intérêt des « Nocturnes Littéraires » soit partagé entre les divers acteurs de la Ville.
- 3-5 L'Association informe chacune des communes qui accueilleront ces sessions de Juillet à Août 2016 que les partenaires actuellement contactés sont : Villes de Quiberon, Carnac, Ploemeur, Arzon, Josselin, Locminé, domaine de Kerguéhennec, le Conseil départemental du Morbihan, parrain de l'opération, France Bleu Breizh, Ouest France, Le Point, SNCF, Folio, ..
- Cette liste pourra être modifiée au fur et à mesure des accords passés entre « Nocturnes Littéraires » et ses divers partenaires.

La signature de la présente convention, rédigée en 2 exemplaires, vaut acceptation des diverses modalités prévues ci-dessus.



Pour « Nocturnes Littéraires »  
Pierre DIFENDINI

Pour la Ville de Ploemeur,  
M.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017   1 JUIL. 2017
Affiché le
ID : 056-215601626-20170628-DB20170632-DE

		DATE N. L. : 28 JUILLET 2017	
ADRESSE DOCUMENTS		Lieu : COMMUNIER	
ADRESSE LIVRAISONS		Mairie :	
INTERLOCUTEURS N. L.		NOMS	TELEPHONE
L'ORGANISATION		RÉNAN JAWA MARY	
SON VILLESSER		FABRICK LEGITERNAT	
M. DE VILLE			
ID :			
LISTE DES PROCEDURES - AVENANT 1.			
FONCTIONNEMENT / MISE EN POSITION PAR COMMUNE D'ACCUEIL			
PROCEDURES / ACTIVITES / ACCUEILS / INVITATIONS / RECEPTIONS / DIVERS / OBSERVATIONS			
REFÉRENCES	QUANTITÉS	HORAIRES	REFÉRENCES
TABLES	60 M. LITTERAIRES	13 H 30 A 18H30	100 M. LITTERAIRES (60 X 40)
CHAIRS	55	"	1 500 PLAYERS X 5
S'ORGANISATION GÉNERAL	NON		INSRIPTION P. Q. R.
ACCÈS SILE	NON		MESSAGES RADIO
REC. AIR ACHE GÉNÉRAL	OUI		INSERTION « LE POINT »
SPOTS MOBILES	OK/NL		DINER A TELLRS
ABRIS	OK/NL		APRÈS-FEET ACCUEIL
BARRIÈRES SUR LA TRUIT	OUI +/- 15	13 H 30	INVITATIONS PROFESSIONNELLES
ARRÊTETS IMPLE	OUI		EAUX MINÉRALES
ARRÊTETS CIRCUITATION	OUI		WATER PLACES / VISITES
PLANTES	NON		OK/NL
APRÈS-FEET ACCUEIL	OK/NL		DIVERS / OBSERVATIONS
INSERTIONS SITE VILLE	OUI		N.B. 1.
PANNIERS INFO VILLE	OUI		
REVUE MUNICIPALE	OUI		N.B. 2
LUGO VILLE	A. TRANSMETTRER		
EAUX MINÉRALES	OK/NL		N.B. 3

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Affiché le

11 JUIL. 2017  
ID : 056-215601626-20170628-DB20170632-DE



Pour la Ville de Ploemeur  
M.

Pour « Nocturnes Littéraires »  
Pierre D'HENPONT  
*M. Maudin*